



Bureau SYNDICAL  
DU 8 mars 2023

**PROCÈS VERBAL**

---

Le huit mars deux mille vingt-trois, les élus du Comité syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqués par le Président le deux mars deux mille vingt-trois, se sont réunis à 15h30 dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 12, rue Villiot à Paris 12<sup>e</sup>. Conformément à la délibération n° 2021-76/CS du 9 novembre 2021, les élus pouvaient participer en visio conférence, via le dispositif et les codes exposés dans la convocation.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER*

En téléconférence :

*Sylvain BERRIOS*

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Bélaïde BEDREDDINE*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En téléconférence :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :

*Régis SARAZIN*

**Était absent excusé :**

*François VAUGLIN*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE*

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 15h40.

Il fait état du pouvoir qui a été confié à un élu présent par un élu absent. Il aborde l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu, accompagné des présentations et projets de délibérations ainsi que de leurs pièces jointes, dans le délai de 5 jours conformément aux dispositions du règlement intérieur du Syndicat mixte.

**M. OLLIER** met aux voix le procès-verbal du Bureau syndical du 9 novembre 2022. Il est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION

N° 2023-01/BS

### Approbation de la convention de partenariat entre Seine Grands Lacs et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

---

Le Président présente l'unique délibération du Bureau, qui concerne une convention de partenariat entre Seine Grands Lacs et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77). Il déclare que SGL essaie d'établir avec les différentes fédérations, et notamment celles des chasseurs, des relations sereines qui permettent de cheminer tous dans le même sens.

Une première convention triennale de partenariat avait été signée 2017 avec la Fédération de chasse, afin de l'associer à la concertation autour du projet Seine Bassée. Elle arrive à échéance et il est proposé de la renouveler. En effet, l'EPTB et la FDC 77 ont des intérêts communs liés à leurs missions. Seine Grands Lacs développe des actions de connaissance et de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ainsi qu'une stratégie autour des ZEC afin de réguler les inondations. Parallèlement, la Fédération porte des missions de développement et d'animation des structures cynégétiques locales, de sécurité à la chasse et d'éducation à la nature. Elle s'occupe aussi de la gestion des milieux, de la faune sauvage notamment dans le cadre de l'animation de deux sites Natura, dont la Zone de Protection Spéciale « Bassée et plaines adjacentes ». Dans ce cadre, SGL et la Fédération pense opportun d'établir une nouvelle **convention de partenariat pour la période 2023-2025**.

Celle-ci prévoit le versement **annuel** par Seine Grands Lacs d'une subvention d'un montant de **20 000 euros** à la FDC 77, pour la conduite des missions choisies et menées en partenariat.

#### **Le Bureau syndical,**

**VU** le code général des collectivités locales ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°2020/15/DCSE/BPE/E du 1er décembre 2020 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général pour la construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et de réalisation d'actions de restauration écologique, dit « opération de site pilote de la Bassée », sur le territoire des communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Mousseaux-les-Bray, Montigny-Lencoup et la Tombe ;

**VU** la délibération de Seine Grands Lacs n° 2017-06/06 du 22 juin 2017, approuvant la convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne pour la période 2017-2020 ;

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt commun pour Seine Grands Lacs et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne de renforcer la coopération entre leurs deux structures ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée ;

**Article 2 :** **AUTORISE** le président de Seine Grands Lacs à signer ladite convention ;

**Article 3 :** **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Le président souhaite aborder plusieurs autres points avec les membres du bureau.

Il réaffirme qu'il respecte les engagements qu'il a pris avec les élus locaux ce qui permet d'instaurer de la confiance et de cheminer de concert. Dans ce cadre, M. OLLIER annonce qu'il pilotera avec Roger Denormandie, le président de la communauté de communes Bassée-Montois, le lancement d'un comité de pilotage dédié à un aménagement de 10 kms le long du Canal Bray-la-Tombe. Il s'agit d'accompagner l'EPCI dans la création d'un chemin dédié aux piétons et aux vélos. Composé des maires des territoires concernés et du Président Denormandie, le Comité de pilotage accompagnera et surveillera les travaux.

Frédéric DARSAUT, directeur adjoint du projet de La Bassée, précise que les travaux d'études ont démarré. Les services travaillent avec quatre étudiants de l'école d'architecture de Marne-la-Vallée. Une fois les études terminées, les travaux se dérouleront au cours de l'année 2024.

M. OLLIER se réjouit de ce projet qui met en œuvre l'engagement pris auprès des acteurs locaux. Il invite les élus de Seine Grands Lacs à participer à cette réunion de lancement qui se tiendra le 19 avril sur site et remercie le Directeur général et ses équipes pour le travail accompli.

Le Président souhaite également faire un point au Bureau syndical sur les ZEC, l'un des axes forts du développement de Seine Grands Lacs et de son avenir. Il rappelle qu'il y a un an, l'établissement ne comptait qu'une dizaine de projets ZEC pour 100 aujourd'hui.

Cela signifie que le signal envoyé par Seine Grands Lacs a été entendu par les élus des territoires qui ont bien compris que Seine Grands Lacs était là pour les aider à mettre en place ces zones de rétention. L'eau ainsi retenue s'ajoutera à celles des lacs-réservoirs et de La Bassée qui aura seule un impact de réduction de 15 cms de la ligne d'eau. M. Ollier prend l'exemple de la ville de Rueil-Malmaison. Lors de la crue de 2018, il aurait fallu que la ligne d'eau baisse de 5 cms pour éviter l'inondation.

Pour instruire ces dossiers de ZEC, Seine Grands Lacs est en train de recruter 2 ingénieurs. Ils examineront les projets et aideront les EPCI et les syndicats de rivières qui les portent, à les mettre en œuvre.

M. OLLIER souhaite que les trois Vice-Présidents délégués des territoires puissent l'aider à gérer ces projets, qu'ils le représentent auprès des collectivités concernées. Il souhaite accélérer le processus afin que le traitement des dossiers passe de 6 à 7 mois, à 3 ou 4 mois. Le Président propose également de réunir à Paris ou Troyes les Présidents des structures porteuses des projets.

Le point suivant concerne les projets de panneaux photovoltaïques sur le lac d'Orient.

D'après les études, la mise en œuvre du projet initial s'avère très compliquée. Le président s'en est entretenu avec François BAROIN et va échanger avec les autres élus concernés. Une dernière étude est en cours. M. OLLIER ne peut donc en dire plus aujourd'hui mais il tenait à tout-de-même à aborder le sujet en Bureau syndical.

Le Président informe que le 15 juin prochain se tiendront les premières Rencontres de Seine Grands Lacs à l'UIC-P-Espaces Congrès, au pied de la Tour Eiffel (Bir-Hakeim). M. OLLIER demande aux élus du Bureau d'y participer.

250 à 300 personnes sont attendues, issues de toutes les collectivités partenaires de l'EPTB, soit 3300 Communes, EPCI, 19 départements, 5 régions, 65 syndicats de rivière, auxquels il faut ajouter les services de l'État ou encore les chambres d'agriculture, les associations et les opérateurs de réseau. Il convient d'affiner encore les sujets d'échanges qui s'articuleront autour de grandes thématiques telles que la prévention des inondations et la sécheresse. Un Bureau en visioconférence pourra être programmé pour valider le programme et sa mise en œuvre (conférences, tables rondes...). Seine Grands Lacs invitera des grands témoins. Cette initiative doit placer notre établissement comme un acteur majeur de la prévention des inondations et de la gestion des sécheresses dans le cadre du changement climatique.

Le Président termine en présentant les perspectives pour 2023. Le 11 mai, il se rendra dans le Châtillonnais pour soutenir le projet de la chambre d'agriculture et de l'EPAGE Sequana. Une délibération à ce sujet est d'ailleurs prévue dans le comité syndical qui suit.

Nous poursuivons la mise en œuvre des projets ZEC.

Seine Grands Lacs s'est porté candidat pour l'organisation fin septembre du colloque national RAMSAR. M. OLLIER est en discussion à ce propos avec Jérôme BIGNON, le président de l'association Ramsar-France.

En 2023, SGL continuera à développer les PAPI. Le président remercie les Vice-présidents qui suivent ces Programmes.

Il propose en outre d'inviter les élus à une visite du Lac d'Orient, à l'instar de l'initiative menée précédemment au lac du Der.

Côté événementiel, Seine Grands Lacs participera du 12 au 14 mai à la manifestation Moov'O'Der, ouverture de la saison touristique, organisée par le Syndicat du Der. Une initiative à destination des populations locales, et notamment des familles. Le 11 juin, se déroulera le Marathon du Der. Puis en septembre, ce sera le championnat du monde de la carpe à Pannecière.

Madame DURAND demande si les agents de Seine Grands Lacs peuvent participer au championnat du monde de la Carpe, ce qui serait une façon de les valoriser. Le Président répond que c'est un championnat et que les équipes sont constituées. Baptiste BLANCHARD précise qu'il s'agit effectivement d'épreuves internationales mais qu'il se peut qu'il y ait à côté, des possibilités. Le Président demande à Baptiste BLANCHARD de se renseigner et propose qu'en cas d'inscriptions payantes, elles soient prises en charge par Seine Grands Lacs.

M. OLLIER présente ensuite les travaux en cours qui devraient se terminer en 2023, à savoir la passe à poissons Marne, ainsi que les lieux d'appel de Mathaux et d'Eclaron dont les travaux devraient être livrés en juin pour le premier, en fin d'année pour le second.

**La séance est close à 16h10.**

Le Président,

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris